

Support commercial

Assurance Prospection

document diffusable

Cible et objectifs du nouveau produit AP

Cible

Entreprises françaises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 millions d'euros et comporte une part française > à 20%. Tous pays sauf exclusion Politique Assurance Crédit

Objectif

Apporter un soutien en trésorerie aux entreprises pour leurs démarches de prospection des marchés étrangers, en prenant en charge une partie des frais générés par leur développement export.

Cadre d'intervention

L'assurance prospection est négociée, délivrée et gérée par Bpifrance Assurance Export sous le contrôle, au nom et pour le compte de l'Etat conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés aux articles L. 432-2 et suivants du Code des assurances



L'ASSURANCE PROSPECTION 2018

FINANCER SES DÉPENSES DE PROSPECTION ET S'ASSURER CONTRE LE RISQUE D'ÉCHEC À L'EXPORT

TPE - PME - ETI CA < 500 M€

DÈS 30 000 €

Tous pays

sauf exclusion Politique Assurance Crédit

Prospection: 2 ou 3 ans Franchise: 2 ans

Remboursement: 3 ou 4 ans

selon CA réalisé sur zone garantie avec un minimum de 30 %

Quotité Garantie de 65 %

1er versement de 50 % à la signature du contrat

Prime : 3% du budget garanti déduite du 1^{er} versement

Avance sur indemnité = budget garanti x quotité garantie Dépôt en ligne : bpifrance.fr

Déplacements et séjours à l'étranger, salaires et charges pendant la durée des déplacements

Création d'un service export. recrutement. formation. salaires et charges patronales du personnel

Frais de fonctionnement d'une implantation à l'étranger (agents commerciaux. bureau commercial. filiales)

Dépenses couvertes?

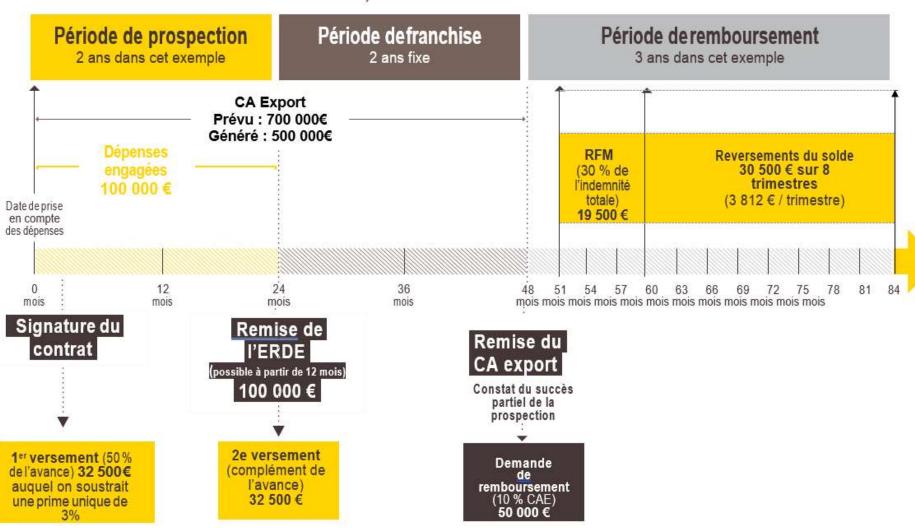
Foires, salons, missions collectives

Dépenses marketing, études de marché, conseils juridiques, publicité, création de site internet et frais d'adaptation du produit au marché...



ASSURANCE PROSPECTION

HYPOTHESE DE SUCCES PARTIEL : ICI, LE BUDGET GARANTI EST DE 100 000€



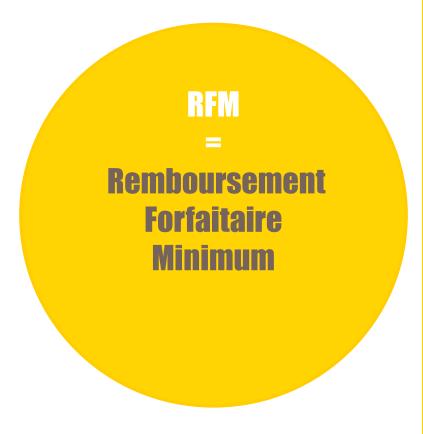
ERDE



Cas possibles:

- Dépenses * 65% < 1er versement
- => facturation du différentiel trop perçu
- => lettre avenant avec recalcul du RFM
- 1er versement < Dépenses*65% < dépenses prévues
- => lettre avenant avec recalcul du RFM
- Dépenses*65% >= dépenses prévues

RFM



- Un Remboursement Forfaitaire Minimum de 30% de l'avance sur indemnité versée, quel que soit le CA export tous pays.
- A 48 mois (sur le schéma précédent) :
 - □ constat du CA export réalisé sur la période
 - □ si CA export >= 10 * l'avance versée
 - => Remboursement de 100% de l'avance sur indemnité versée
 - □ si CA export <= 3 * l'avance versée
 - => Constat d'échec et reversement uniquement du RFM
 - □ sinon, remboursement proratisé au CA généré

Calcul du versement selon l'ERDE

Hypothèses

- Budget Garanti : 100 K€
- Avance sur indemnité théorique : 65 K€
- Premier versement : 65 x 50% = 32,5 k€ (soit 29,5 prime déduite)

Calcul ci-dessous selon 3 cas

1er cas: **ERDE** = **40 k€**

- Avance : 40 x 65% = 26 k€ soit < au 1er versement de 32,5k€
- différentiel à rembourser : $32,5-26=6,5 \text{ k} \in$

2ème cas: **ERDE** = **80 k€**

- Avance : 80 x 65% = 52 k€
- 2ème versement : 52 – 32,5 = 19,5 k€

3ème cas : **ERDE** = 120 **k€**

- Avance : 120 x 65% = 78 k€
- 2ème versement limité à 65 - 32,5 = 32,5 k€

Hypothèses de remboursement selon le CA Export

Exemple

Budget Garanti : 100 K€

Avance sur indemnité : 65 K€

ERDE : 150 K€

Dépenses prises en compte : 100 k€

RFM : 30% de l'avance sur indemnité soit 19,5 K€

Calcul ci-dessous selon 3 cas

1er cas: échec

- CA ≤ 195 K€ (soit 3 fois l'avance) : par exemple 180 K€
- Montant remboursé par l'entreprise = RFM soit 19,5 K€

2ème cas : succès partiel

- 195 K€ < CA < 650 K€ (soit 10 fois l'avance): par exemple 500 K€
- Montant remboursé par l'entreprise : 10% du CA export soit 50 K€

3ème cas : succès total

- CA ≥ 650 K€ : par exemple 700 K€
- Montant remboursé par l'entreprise : totalité de l'avance soit 65 K€

Délais

CONTRAT : 30 jours pour le renvoi par le client du contrat signé à Bpifrance Assurance Export

ERDE : Envoi de l'ERDE au plus tôt un an après la date du début de la période de prospection et au plus tard dans les 30 jours suivant le dernier jour de la période de prospection

CAE : Transmission du CAE dans les 2 mois courant à compter du dernier jour de la période de franchise

1º ANNEE DE LA PERIODE DE REMBOURSEMENT : paiements trimestriels à terme échu, soit un montant égal au Remboursement Forfaitaire Minimum divisé par 4

POUR LES AUTRES ANNEES DE LA PERIODE DE REMBOURSEMENT : paiements trimestriels à terme échu

Toute somme due par l'Assuré à Bpifrance AE au titre du Contrat et qui n'aurait pas été payée dans les 30 jours de la date de son exigibilité produit de plein droit un intérêt de retard, calculé, depuis la date de son exigibilité, à un taux égal à 3 % l'an

On récapitule...



3 périodes distinctes:

- Une période de prospection
- Une période de franchise de 2 ans
- Une période de remboursement



3%

du montant garanti déduit du premier versement comme prime



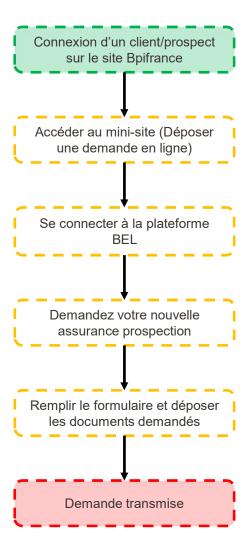
Premier remboursement à l'issue de la période de franchise soit après la 4^{ème} ou 5^{ème} année

50%

des indemnités provisionnelles versées à la signature du contrat

Process

Comment déposer la demande d'Assurance Prospection ?



Saisir sa demande Assurance Prospection en ligne

Assurance Prospection

Vous prospectez des marchés à l'export :

Nous vous assurons contre le risque d'échec commercial et vous apportons un soutien financier dès 30 000 euros de budget garanti.



Accès à BEL en cliquant sur « Vous sollicitez une Assurance Prospection »



Les dispositions des contrats d'Assurance Prospection souscrits avant le 2 mai 2018 restent applicables aux demandes de liquidation et de renouvellement.

Pour une demande de liquidation ou de renouvellement, cliquez ici



Assurance Prospection



ASSURANCE PROSPECTION

L'Assurance Prospection s'adresse aux PME et ETI disposant d'au moins un bilan sur une période minimum de 12 mois et ayant généré moins de 500 millions € de chiffre d'affaires.

L'Assurance Prospection finance les dépenses de prospection qui accompagnent votre développement à l'international. Vous pouvez en bénéficier dès 30 000 euros de budget garanti.

Pour nous permettre de vous accompagner dans la concrétisation de votre projet, veuillez remplir la demande ci-après.

Nous attirons votre attention sur la qualité des informations et documents transmis qui facilitera les délais de traitement de votre demande.

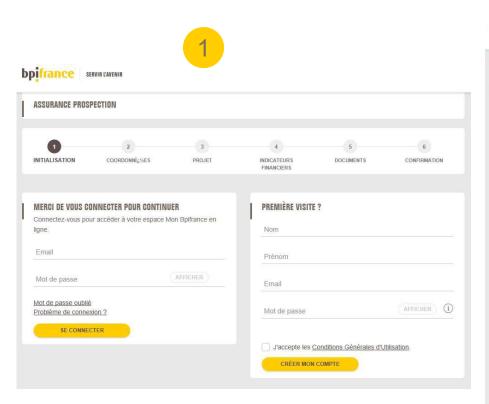
Aussi, afin de déterminer le montant de l'Assurance Prospection auquel vous pourriez prétendre, nous vous invitons à renseigner le tableau des dépenses avec le plus grand soin.

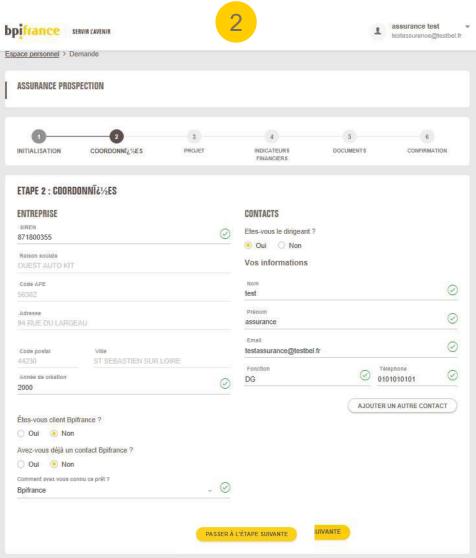
Vous pouver modifier le contenu de votre demande jusqu'à sa validation et son envoi. Nous attirons votre attention sur l'obligation de joindre à votre dossier les documents nécessaires à la connaissance de nos clients et qui sont obligatoires pour la validation de votre demande : Extrait K-BIS, Statuts de l'entreprise, Pièce d'identité du dirigeant, Justificatif de domicile du dirigeant et Actionnariat complet de l'entreprise.

Une fois votre demande envoyée, un(e) chargé(e) d'affaires Bpifrance vous contactera. Des pièces complémentaires pourront vous être demandées préalablement à la décision.

PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE

Capture d'écran du formulaire BEL

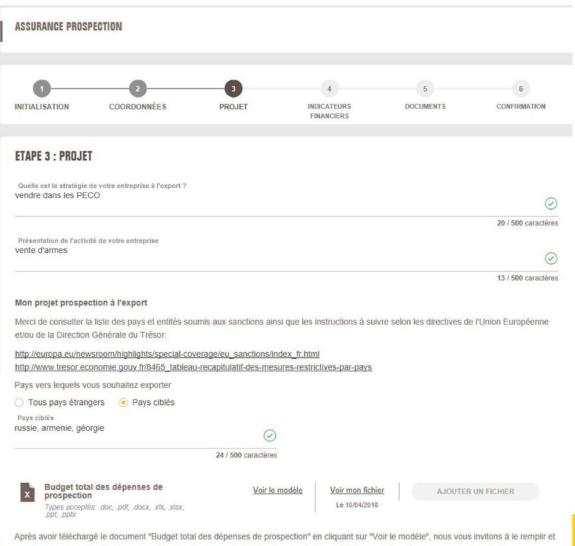




Capture d'écran du formulaire BEL

3 p

partie 1



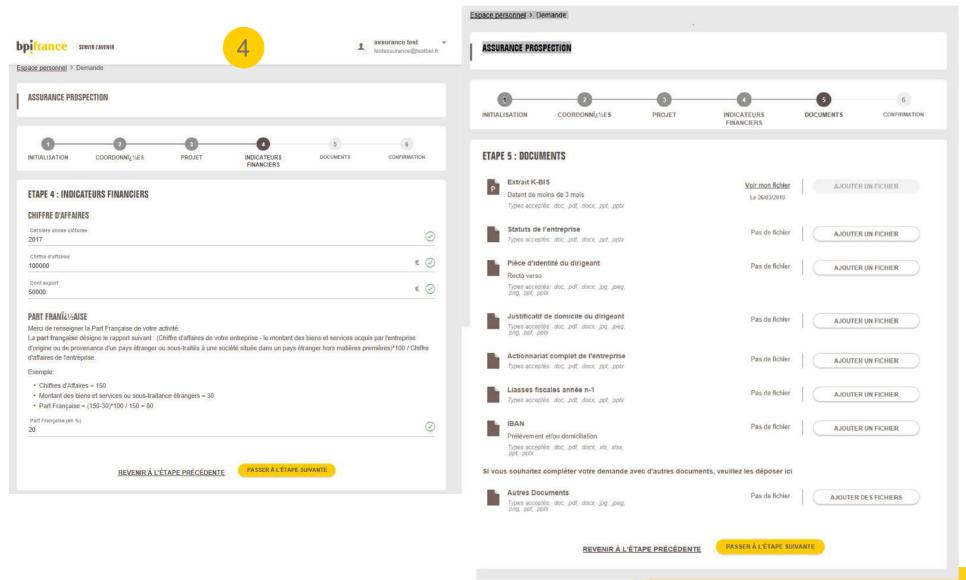
3 partie 2

Après avoir téléchargé le document "Budget total des dépenses de prospection" en cliquant sur "Voir le modèle", nous vous invitons à le remplir et reporter le montant "budget total des dépenses de prospection" tel qu'il apparaît dans le fichier excel des dépenses, sur la ligne ci-dessous. Enfin, n'oubliez pas de déposer le fichier dûment complété en cliquant sur le bouton "Ajouter un fichier".

Montant		
240000	€ 🕢	
Avez-vous perçu des aides publiques pour projet de prospection	vous aider à financer ce	
Oui Non		
Durée de la période de prospection souhaitée		
3 ans		- (9)
Quels sont les produits / services que vous sout mitrailleuses	aitez exporter ?	
		\odot
		13 / 500 caractères
Avez-vous besoin d'un accord de la CIEEN plusieurs produits objets de la prospection	MG (commission interministérielle pour l'étude des exportations ?	s de matériels de guerre) pour un ou
Oui O Non		
Date de prise d'effet de la prospection souhaitée 01/04/2018		
		-
DEVENID	À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE PASSER À L'ÉTAPE SUIVAI	NTE
REVENIK	A LETATE PRECEDENTE	

Capture d'écran du formulaire BEL





Attention, l'ajout des documents (5) est indispensable pour la validation de votre demande

Capture d'écran du formulaire BEL



1. Dépenses de prospection prises en compte en totalité

1.1. Déplacement de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise dans la zone garantie

Billets d'avion, de train, location de voitures, visas, réglés par l'entreprise pour ses salariés (ou représentant légal)

Le représentant légal doit être déclaré au registre du commerce et des sociétés.

Dans le cas de voyages « circulaires », c'est-à-dire lorsque le salarié (ou le représentant légal) transite par des pays hors zone garantie,

seul le prorata des frais afférents à la zone garantie (nombre de jours sur zone / nombre de jours total) doit être déclaré.

Lors de la remise du compte rendu d'activité, indiquer, pour chaque voyage, les noms des salariés (ou du représentant légal), leur fonction dans l'entreprise, les dates et lieux de leur séjour.

- 1.2. Formation linguistique et/ou de spécialisation export du personnel pour la prospection de la zone garantie (à l'exclusion des formations réalisées en interne)
- Frais facturés par un prestataire de service pour une formation linguistique nécessaire à l'approche de la zone couverte
- Frais de spécialisation export dans le cadre d'une mobilité interne...
- Les formations réalisées en interne ne sont pas prises en compte.

- 1.3. Recrutement, salaires (hors partie variable) et charges patronales du personnel du service export nouvellement recruté si le recrutement concerne exclusivement les besoins de prospection de la zone garantie
- Frais facturés par un cabinet de recrutement et/ou un prestataire de service pour le recrutement du personnel en charge de la zone garantie au sein d'un service export,
- En cas de mobilité interne, les salaires et charges patronales ne peuvent être pris en compte que si le remplacement du poste est compensé par un recrutement externe.

Le recrutement (CDI ou CDD) peut concerner un cadre export, un technico-commercial export, un assistant administratif export et doit avoir été effectué au maximum six mois avant la date de prise d'effet

Le contrat d'embauche de la personne nouvellement recrutée doit être fourni ainsi que l'avenant au contrat de travail en cas de mobilité.

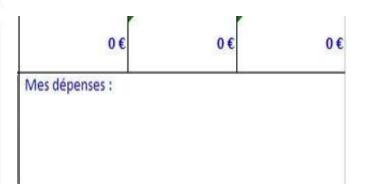
La rémunération d'un(e) stagiaire de formation internationale entre dans ce poste.

1.4. Fonctionnement des bureaux commerciaux, des points de vente détenus par l'Assuré et implantés dans la zone garantie

Charges de fonctionnement de la structure locale (salaires, charges patronales, indemnité et déplacement d'un VIE, frais de déplacement, loyer...)









1.5. Rémunération fixe forfaitaire d'une 0€ société immatriculée dans la zone garantie avec laquelle a été signé un La rémunération d'agent indexée sur les ventes ne doit pas être déclarée. Mes dépenses : contrat d'agent commercial et/ou remboursement de ses éventuels frais facturés (déplacements par exemple) Droits d'inscription - y compris acomptes versés lors de la réservation - location et aménagement de stand, électricité, location de lignes 0€ téléphoniques ... Les frais de voyage, séjour, rémunération, publicité, échantillons, frais 1.6. Participation de démonstration ou de dégustation engagés à l'occasion de ces Mes dépenses : manifestations commerciales dans la manifestations doivent être déclarés dans les différents postes de zone garantie dépenses concernés. Lors de la remise du compte-rendu de son activité commerciale dans la zone géographique garantie, l'assuré doit indiquer le nom des manifestations, leur date ainsi que le pays où elles se sont déroulées. Coût forfaitaire sous forme de package 1.7. Participation à une mission collective d'entreprises dans la zone garantie, organisée par un prestataire de service public ou privé qui facture Mes dépenses : l'ensemble des prestations (voyage, hôtel, restaurant, location du lieu, ses services, etc...) 1.8. Voyage et séjour en France engagés pour la Voyage et séjour en France engagés pour la réception et/ou les stages 0€ 0€ réception et/ou les stages d'agents, de prospects ou d'agents, de prospects ou de clients de la zone garantie ou à l'occasion de clients de la zone couverte ou à l'occasion de Mes dépenses : conventions d'affaires ou de rencontres d'acheteurs de conventions d'affaires ou de rencontres d'acheteurs de la zone situés dans la zone garantie et organisées en France garantie organisées en France 0€ 0€ 0€ 1.9. Études de marchés des pays Mes dépenses : Coût d'achat d'études de marchés de la zone couverte (Missions éligibles (Missions économiques, économiques, Business France, prestataire local...), listes de prospects Business France, prestataire local...),

bpifrance

et/ou renseignements commerciaux

listes de prospects et/ou renseignements

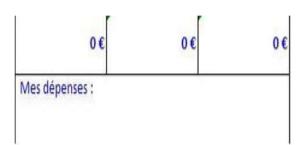
commerciaux

1.10. Traduction et interprétariat : Traduction de la documentation dans une ou plusieurs langues des pays

éligibles

- Développement ou adaptation du site internet de l'Assuré dans les langues locales
- Recours à l'interprétariat à l'occasion d'une mission ou de la participation à un salon

Les frais de traduction de la documentation doivent être réalisés par un prestataire extérieur et concerner une ou plusieurs langues locales.



1.11. Publicité, sous toutes ses formes à destination de la zone garantie

Coût des plaquettes commerciales, inserts dans les médias, spots radio, objets publicitaires...

1.12. Conseils juridiques (cabinets d'avocats ...)

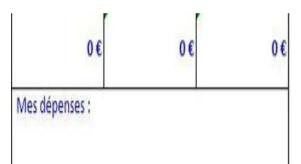
Frais de cabinets d'avocats ...nécessaires à la prospection commerciale dans la zone garantie (réglementation, contrats, constitution de filiale...)

1.13. Prime due en cas d'une éventuelle extension de la garantie « Responsabilité civile » de l'Assuré à la zone garantie Aucune déclaration n'est à faire si :

- la garantie « Responsabilité civile » comprend déjà la couverture des pays de la zone garantie;
- la surprime est liée à un accroissement de chiffre d'affaires.

1.14. Etudes, avant-projets gratuits et remises d'offres

Coût de prestataires externes et/ou coûts internes (au temps passé, dûment comptabilisés) du personnel nécessaire à l'établissement des devis ou des offres non facturés pour des biens d'équipements industriels ou des services tels que urbanisme, BTP, ingénierie ...



 1.15. Création d'une collection (prêt-à-porter, accessoires de mode, décoration, ameublement ...) Coût de prestataires externes et/ou coûts internes (au temps passé et dûment comptabilisés) du personnel nécessaire à l'établissement de la réalisation de la collection



Frais fixes afférents à ces prestations (logistique, 1.16. Exposition de produits dans un 0€ personnel extérieur si nécessaire), frais de transport, 0 € « showroom », à fitre permanent ou temporaire et/ou matériels mis en démonstration dans la zone aller et retour, et d'assurance pendant la période, couverte et qui n'ont fait l'objet, ni d'une vente ni d'une Mes dépenses : location: frais fixes afférents à ces prestations (logistique, personnel extérieur si nécessaire), frais de transport aller et retour et d'assurance pendant la période de prospection Si les échantillons fournis sont liés à des ventes et 1.17. Echantillons et 0€ 0€ correspondent tout à fait à une ristourne, ces frais ne dégustations offerts à des sont pas pris en compte. prospects dans la zone couverte. Mes dépenses : (Prix de revient éventuellement Pour les dégustations, les frais de logistique et de majoré des frais de transport, personnel extérieur peuvent être pris en compte. d'assurance et de personnel extérieur) 1.18. Adaptation de produits déjà Flaconnage, packaging adaptés spécifiquement pour le pays (couleur, design, traduction...) commercialisés aux normes et 0€ Mise aux normes locales des produits (électricité, sécurité, sanitaire...) exigences des marchés Traduction de notices ou brochures techniques, logiciels, films... (études, prospectés Homologation par les autorités locales Mes dépenses : homologations, prototypes) dans Adaptation d'un logiciel Études, frais de laboratoire, d'organisme de certification la zone garantie Prototypes (avant le lancement d'une production en série) 1.19. Dépôt de marques, Frais d'extension de dépôt de marques, modèles ou 0€ 0€ brevet modèles ou brevet dans la zone garantie Mes dépenses :

2. Dépenses de prospection prises en compte à 50% de leur montant

2.1. Recrutement, salaires (hors partie variable) et charges patronales du personnel du service export nouvellement recruté lorsque le recrutement ne concerne pas exclusivement les besoins de prospection dans la zone garantie

- Frais facturés par un cabinet de recrutement et/ou un prestataire de service pour le recrutement du personnel en charge de la zone garantie au sein d'un service export,
- En cas de mobilité interne, les salaires et charges patronales ne peuvent être pris en compte que si le remplacement du poste est compensé par un recrutement externe.

Le recrutement (CDI ou CDD) peut concerner un cadre export, un technico-commercial export, un assistant administratif export et doit avoir été effectué au maximum six mois avant la date de prise d'effet de la garantie.

Le contrat d'embauche de la personne nouvellement recrutée doit être fourni ainsi que l'avenant au contrat de travail en cas de mobilité interne.

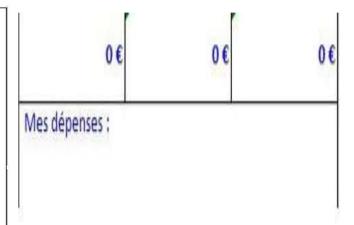
La rémunération d'un(e) stagiaire de formation internationale entre dans ce poste.

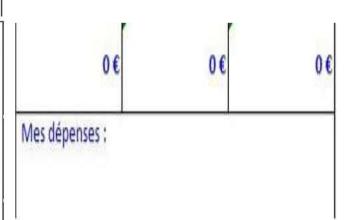
- 2.2. Participation à une manifestation commerciale professionnelle à caractère international par année, hors zone garantie, et figurant sur la liste publiée par Bpifrance Assurance Export
- Droits d'inscription y compris acomptes versés lors de la réservation - location et aménagement de stand, électricité, location de lignes téléphoniques...
- Voyage, séjour, rémunération, publicité, échantillons, frais de démonstration ou de dégustation engagés à l'occasion de ces manifestations. Ces frais sont à déclarer dans ce poste et non en 1.17.

La liste des manifestations agréées est consultable sur le site www.bpifrance.fr. En cas de manifestation non référencée, une demande d'agrément peut être examinée lors du dépôt de la demande.

Les salons « grand public » ne sont pas acceptés.

Lors de la remise du compte rendu de son activité commerciale dans la zone géographique garantie, l'assuré doit indiquer le nom des manifestations, leur date ainsi que le pays où elles se sont déroulées.





3. Dépenses de prospection prises en compte de façon forfaitaire

3.1. Séjour de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise dans la zone garantie: 200 € (deux cents euros) par jour et par personne

Hôtel, restauration, déplacement de proximité et autres frais éventuels

Ces dépenses sont prises en compte de façon forfaitaire : 200 € par jour et par personne.

3.2. Rémunération des salariés de l'entreprise pendant la durée de leur séjour dans la zone garantie: 200 € (deux cents euros) par jour et par personne

Ces dépenses sont prises en compte de façon forfaitaire : 200 € par jour et par personne,

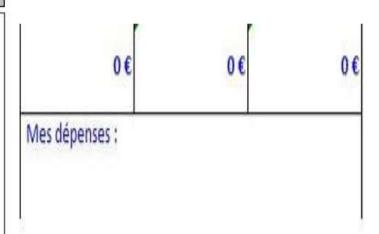
Mes dépens	0 € es :	0 €	
	r		
	0 €		

4. Dépenses de prospection prises en compte de façon spécifique

- 4.1. Déplacement et honoraires de sociétés de conseil et de gestion à l'exportation chargées notamment:
- d'effectuer des études de marchés;
- ii) de rechercher des agents ou des clients étrangers ;
- iii) de démarcher des organismes internationaux pour l'octroi de financements :
- iv) d'effectuer le suivi des clients dans la zone garantie.

Pour la Période de Prospection, ces dépenses sont prises en compte dans la limite de 50 % du budget garanti et sous réserve de la transmission du contrat de service avec l'ERDE. Ne sont pas pris en compte :

- les frais relatifs au dépôt et/ou à la gestion de dossiers d'Assurance Prospection;
- les frais engagés au titre de contrats de service concernant la seule recherche ou l'obtention d'aides publiques, de prêts et d'avances remboursables;
- les rémunérations indexées sur les ventes (commission / chiffre d'affaires par exemple).



4.2. Fonctionnement des fillales commerciales majoritairement détenues par l'Assuré : prise en compte des dépenses de prospection à hauteur du pourcentage du capital détenu par l'Assuré

Si la participation de l'Assuré est plafonnée par une réglementation locale, les dépenses de prospection peuvent être prises en compte au niveau fixé par cette réglementation. Toutes les charges de fonctionnement comptabilisées dans le compte de résultat de la structure locale (salaires, charges patronales, indemnité et déplacement d'un VIE, frais de déplacement, loyer...),

Les dépenses sont prises en compte à hauteur du pourcentage du capital détenu par l'assuré.

Modèle d'ERDE

Assuré:

Contrat d'assurance prospection n°:

Dépenses de Prospection sur la Zone Garantie	Dépenses Eligibles acquittées par l'Assuré (1)	Dépenses Eligibles Retenues par Bpifrance Assurance Export (2)
Déplacement de salariés (et/ou représentant légal) de l'entreprise		
Séjour de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise : forfait de 200 € par jour et par personne		2
Rémunération des salariés de l'entreprise pendant leur séjour ∶ forfait de 200 € par jour et par personne		
Formation linguistique et/ou de spécialisation du personnel export pour la prospection		
Recrutement, salaires et charges patronales du personnel du service export nouvellement recruté		
Fonctionnement des bureaux commerciaux, points de vente en propre de l'Assuré		
Fonctionnement des filiales commerciales de l'Assuré		
Rémunération forfaitaire d'une société avec laquelle a été signée dans la Zone Garantie un contrat d'agent commercial		
Participation à des manifestations commerciales		
Participation à une mission collective d'entreprises		
Voyage et séjour en France d'agents, de prospects ou clients		
Etudes de marchés (Missions économiques, Business France),		
Adaptation de produits déjà commercialisés aux normes et exigences		
Dépôt de marques, modèles ou brevets		
Traduction et interprétariat – développement ou adaptation du site internet en langues locales		
Publicité sous toutes ses formes		
Conseils (juridiques, cabinets d'avocats, experts comptables) nécessaires à la réussite de la prospection		
Prime due en cas d'extension de la garantie « Responsabilité civile »		

20 C	ÿ ====================================	9
Etudes, avant-projets gratuits et remises d'offres		
Création d'une collection (prêt-à-porter, accessoires de mode, décoration, ameublement)		
Exposition de produits dans un « showroom », démonstration de matériels	0	
Echantillons et dégustation offerts à des prospects		
Frais et honoraires de sociétés de conseil et de gestion à l'exportation		
Dépenses de Prospection hors Zone Garantie	Dépenses Eligibles acquittées par l'Assuré (1)	Dépenses Eligibles Retenues par Bpifrance Assurance Export (2)
Participation à une manifestation commerciale hors Zone Garantie		
TOTAL		
Indiquer les résultats obtenus (1):		
Indiquer les difficultés rencontrées (1) :		

Nom et fonction des personnes ayant effectué les déplacements	Pays	Date début	Date fin
			2
e soussigné, représentant dûment habil ERDE est	ité de l'Assuré déclare que	Cachet de l'e	entreprise
	et que		
'ensemble des nformations contenues dans l'ERDE est exact et représente la réalité des Dép	2/ 32/		
exact et conforme aux écritures comptables de la société l'ensemble des informations contenues dans l'ERDE est exact et représente la réalité des Dép acquittées par l'Assuré.	2/ 32/		

- (1) : à remplir par l'assuré
- (2): à remplir par Bpifrance Assurance Export

Cor informations sont constituées en un fichier informatiré destiné à l'urage interne de bpifrance. Il fait l'objet d'une déclaration auprès de la Cnil, conformément à la législation en viqueur.

Conformément aux termes du contrat d'aide, Bpitrance assurance «ASCERCuport se réserve la possibilité de contrôler, tant sur le plan technique que sur le plan financier, les informations qui lui sont transmises par l'entreprise bénéficiaire de l'aide.

Modèle de déclaration du CAE

ANNEXE 3 - DECLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT

Assuré :	Numéro de SIREN :
Contrat d'assurance prospection n°	Montant des Indemnités Provisionnelles : euros
Zone Garantie :	

Dans le tableau ci-joint, remplir le nombre de lignes correspondant au nombre d'annuités de votre Période de Prospection et de votre Période de Franchise.

Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le contrat d'assurance prospection, et notamment Chiffre d'Affaires Export désigne le chiffre d'affaires, cumulé pendant la Période de Prospection et la Période de Franchise, réalisé directement par l'Assuré et le cas échéant par ses filiales dans la Zone Garantie uniquement.

Déclaration de la totalité des facturations émises pendant chaque exercice (y compris les ventes indirectes (*)) :

Exercices	Chiffre d'Affaires <u>Export</u>
Exercice 20	

Commentaires sur la prospection:			
(*) Les ventes indirectes correspondent à des opérations qui, bien que traitées avec des soc	iétés qui ne sont pas situées dans la Zone Garantie, ont un		
destinataire final qui est domicilié dans la zone garantie.			
Je soussigné, commissaire aux comptes/expert-compta	ble de l'Assuré déclare que les informations visées dans cette		
déclaration sont exactes et conformes aux écritures comptables de l'Assuré.			
Nom et signature du commissaire aux comptes ou à défaut de l'expert-comptable :	Signature d'un représentant habilité de l'Assuré :		
Date:			
	Date :		

Les données à caractère personnel recueillies par ce formulaire peuvent être enregistrées dans un fichier informatisé par Bpifrance Assurance Export ayant pour finalité le traitement des contrats d'assurance prospection et leur suivi. Elles sont conservées pour une durée correspondant aux règles de prescription légales et réglementaires françaises et européennes des contrats et des aides d'état.